



**Conseil communal du 13/07/21
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation PV

**Point 2. IMIO – Approbation de l’ordre du jour de l’AG
extraordinaire de Septembre – Vote**

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021, l’ordre du jour de l’intercommunale IMIO pour son assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2021

Un point figure à cet ordre du jour :

1. Modification des statuts – actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l’exception « inHouse » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.

**Point 3. Réseau « territoire de la mémoire » - Renouvellement de
la convention de partenariat – Vote**

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l’asbl « Les Territoires de la Mémoire » qui arrivera à échéance à la fin de l’année 2021.

Depuis plusieurs années, Les Territoires de la Mémoire – ABSL., centre d’éducation à la Résistance et à la Citoyenneté, développe le réseau "Territoire de Mémoire" dont l’objectif est la construction d’un véritable cordon sanitaire éducatif pour résister aux idées qui menacent nos libertés.

Cette nouvelle convention de partenariat s’étendra de 2022 à 2026.

Ce réseau rassemble aujourd’hui 218 communes, 4 provinces wallonnes (dont le Hainaut) ainsi que le Parlement de Wallonie.

Pour effectuer un travail de mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales en assurant par exemple gratuitement le transport des classes issues des établissements scolaires organisés par l'entité communale souhaitant visiter l'exposition permanente *Plus jamais ça !, mais aussi en mettant à disposition les supports de la campagne médiatique « Triangle Rouge, pour résister aux idées liberticides »* des Territoires de la Mémoire, ou encore en assurant la formation du personnel communal ou d'établissement scolaire en matière de lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et les idées liberticides...

Point 4. Journée internationale pour la paix du 21 septembre – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 la participation de la Ville à l'Association « Mayors for Peace ».

La coopération de la Ville dans les activités de « Mayors of Peace » consiste à :

- Payer une cotisation volontaire annuelle de 50€
- Signer l'appel des villes ICAN (International Campaign to Abolish nuclear weapon), invitant notre gouvernement à signer et à ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté par l'ONU en 2017
- Commémorer la Journée Internationale de la Paix le 21 septembre prochain.

Pour rappel, la Journée internationale de la paix qui se tient tous les 21 septembre, a pour objectif d'unir les forces de tous les pays et les peuples du monde entier afin :

- D'exprimer leur détermination à réaliser la paix mondiale éternelle
- De réfléchir à l'importance et à la valeur de la paix
- De concentrer leurs efforts pour atteindre un objectif commun, celui d'un monde sans armes nucléaires.

Point 5. Budget communal 2021 – Octroi de subsides aux associations ajout n°2 – Approbation – vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 l'octroi d'un subside complémentaire afin d'apporter une aide à l'ASBL HOPE ONE, à la Croix Rouge locale et à la SCRL à finalité sociale « Espace Coworking – Soignies ».

Un subside de 7.500€ sera octroyé à l'ASBL HOPE ONE, une asbl créée par des Sonégiens qui vient en aide aux personnes souffrant d'alcoolisme et un autre subside de 2.500 sera octroyé à la Croix Rouge locale. Cette aide sera la bienvenue pour ces associations qui ont joué un rôle important dans la crise sanitaire Covid19.

Enfin, un subside de 20.000€ sera octroyé à l'Espace Coworking Soignies, étant donné que le subside de la Région wallonne arrive à sa fin.

Toutes ces subventions sont octroyées en vue de promouvoir des activités utiles à l'intérêt général.

Points 6 et 7. CPAS – Tutelle administrative – Comptes annuels de l'exercice 2020 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2020 ainsi que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 (MB1) de l'exercice 2021, en qualité de tutelle administrative.

Points 8 et 9. Fabriques d'église – Compte 2020 – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 les comptes 2020 des deux dernières fabriques d'églises situées sur son territoire. Ces comptes présentent tous un boni.

Il s'agit des comptes pour les églises Saint-Nicolas à Neufvilles et Immaculé Conception à Soignies. Il n'avaient pas pu être approuvés lors du dernier conseil car l'évêché n'avait pas encore fait de retour.

Fabriques Eglises	Recettes	Dépenses	Boni
Saint-Nicolas (Neufvilles)	27.842,55€	24.555,72€	3.286,83€
Immaculé Conception (Soignies)	38.806,04€	38.805,70€	0,34€

Point 10. Marchés publics – Ile photovoltaïque – Soignies Perlonjour – Concession de services – Approbation du cahier des charges – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 le cahier des charges concernant la concession de services ayant pour objet le financement, la fourniture, l'installation, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une installation photovoltaïque flottante sur le site du Perlonjour à Soignies.

La présente concession a pour objet :

- Le financement, la fourniture, l'installation, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une installation photovoltaïque flottante.

- Des équipements connexes nécessaires à la production d'électricité, qui seront placés sur le plan de la carrière du Perlonjour se situant entre la rue des Blaviers et le chemin de la Berlière à 7060 Soignies.

Ce projet a également pour objectif d'associer les citoyens au développement des ressources énergétiques renouvelables.

C'est-à-dire que ceux-ci seront investis dans la gestion du projet étant donné que la concession de services devra être ouverte à la participation citoyenne par le biais d'une société coopérative ayant pour objet de défendre les intérêts citoyens au sein de l'actionnariat de l'opérateur sélectionné.

La durée de la concession est de 25 ans.

Le montant estimé du coût d'exploitation sur 25 années : 7.700.000 euros (à titre indicatif).

L'avis de concession sera publié au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel de l'Union européenne.

Point 11. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Eglise de Neufvilles – Travaux de restauration de la toiture et des façades – Approbation des documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 les documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant sur le projet.

Il s'agit du même dossier que précédemment présenté, avec quelques modifications suites aux nouvelles remarques émises par le pouvoir subsidiant (unités de certains postes à modifier, précision sur les clauses sociales...).

Le montant estimé du marché définitif s'élève désormais à :

- Lot 1 (Travaux de restauration de la toiture et des façades de l'Eglise et divers, hors clocher) : **1.166.913€ TVAC**
- Lot 2 (Travaux de menuiseries extérieures et divers) : **98.191€ TVAC** à la place de 183.799€ (= -85.608€)

La procédure de marché peut être poursuivie par le lancement de l'avis de marché.

Point 12. Sports et Jeunesse – Covid19 – Mesure de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs – Circulaire ministérielle – Octroi des subventions aux clubs – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 la répartition de la subvention de la Région wallonne relative à la mesure de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise Covid19.

Cette subvention vient compléter les différentes aides déjà octroyées par la Ville de Soignies, comme l'augmentation de la prime communale d'aide au fonctionnement, le chèque activité, la création d'un fonds spécial Covid, mais aussi la mise à disposition gratuite des infrastructures communales et des buvettes... pour un montant de plus de 80.000€.

Via cette aide supplémentaire de la Région wallonne, 213.800€ seront octroyés aux clubs sonégiens.

La répartition aux clubs sportifs constitués en asbl ou en association de fait, ayant rentré leur « attestation club » se fera comme suit :

Nom du club	Nbre d'affiliés RW	Nbre d'affiliés Ville	Subside RW
Palette Neufvilles Senne	80	80	3.200€
Palette Naastoise	29	29	1.160€
Taekwondo Soignies	34	34	1.360€
Taekwondo la Source	21	21	840€
U.S. Neufvilles	365	365	14.600€
R.S.C. Naast	482	482	19.280€
F.C.Casteau	245	245	9.800€
R.Soignies Sports	450	450	18.000€
E.S.C. Horrues	66	66	2.640€
Togishi Dojo	39	39	1.560€

Naast Tennis	98	98	3.920€
Tennis Club Sonégien	435	435	17.400€
J.S. Soignies	373	373	14.920€
Aquagym Soignies	18	18	720€
Cyclo Soignies	8	8	320€
Belgocîmes	11	11	440€
Vélo club neufvillois	30	30	1.200€
Entente cycliste Gottignies-le Roeulx	50	61	2.000€
Soignies Amicale V.B.	138	138	5.520€
Steenkerque Jeune Paume	23	23	920€
J.C. Judo Neufvilles	59	59	2.360€
J.C. Ippon Soignies	84	84	3.360€
Orca Natation Soignies	576	576	23.040€
Gym Club Soignies	198	198	7.920€
Ecole de Karaté Shotokan Soignies Hainaut	30	30	1.200€
Mushin Kim Soignies Hainaut	19	19	760€
Cercle Sportif Sonégien pour Cardiaques	32	32	1.280€
Rugby Club Soignies	449	449	17.960€
Attelages du Bois Vignol	8	8	320€
C.P. & H.P.	7	7	280€
Jeqhorse asbl	58	58	2.320€
C.E. La Muserolle	9	9	360€
Ecurie des Quatre Sabots	19	19	760€

Les Amis du Centre Equestre de Thieusies	67	67	2.680€
Ecurie de Hurtebise	57	57	2.280€
Les Ecuries d'Orion	10	10	400€
Ecurie des Carrières	138	138	5.520€
B.C. Soignies	150	150	6.000€
Sporting Soignies	135	135	5.400€
Borussia	24	24	960€
Octopus Soignies	59	59	2.360€
Okapi Sport	25	25	1.000€
Club Reine Fabiola	85	85	3.400€
Royal Carabiniers Castellais	54	54	2.160€

Point 13. Patrimoine – Résidence Charlie – Projet Arborescence – Acte de cession d'un appartement à la Ville – Utilité publique – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 le projet d'acte de cession d'un appartement 2 chambres par la société RED Arborescence au profit de la Ville de la Soignies.

Cette cession a été définie dans le cadre des charges d'urbanismes imposées lors de la délivrance des permis liés au projet Arborescence, Chaussée du Roeulx à Soignies.

Point 14. Patrimoine – Procédure d'extension de classement – Halle aux draps, Grand place 5 – Enquête publique – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 le projet d'extension de classement de la Halle aux Draps.

La façade de l'immeuble sis Grand Place 9 est déjà classée ; les éléments suivants seront également classés comme monument par extension du classement au titre de monument:

- la toiture et de la charpente,
- toute l'ossature en bois et des murs pignons du bâtiment principal,
- les caves et de la tourelle d'escalier hors-œuvre.

Point 15. Patrimoine – Renouvellement des GRD – Appel public à candidats – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies proposera ce mardi 13 juillet le renouvellement des GRD (gestionnaires de réseau de distribution) d'électricité et de gaz via un appel public à candidats.

Cet appel public à candidats se fait sur la base d'une procédure transparente et non discriminatoire et sur la base de critères préalablement définis et publiés.

Point 16. Commission paritaire locale – COPALOC – Remplacement d'un délégué suppléant du pouvoir organisateur – vote

Points 17 à 20. Ecoles communales de Thieusies / Naast / Casteau-Neufvilles-Chaussée / Soignies – Conseil de participation – Adaptation du projet d'établissement – Agréation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies agréera ce mardi 13 juillet 2021 les projets d'établissement des écoles communales de Thieusies, de Naast, de Casteau-Neufvilles-Chaussée et de Soignies.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur.

Il doit être adapté au moins tous les trois ans.

Point 21. Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 – Niveau primaire – Calcul du capital-périodes au 01.09.2021 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies déterminera ce mardi 13 juillet 2021 le capital-périodes des écoles primaires ordinaires communales pour la rentrée scolaire prochaine.

On note une légère augmentation de notre population scolaire à ce stade. Globalement, Soignies compte 685 élèves inscrits dans ses écoles de l'enseignement primaire au 15 janvier 2021 contre 663 au 15 janvier 2020. Le capital-période pour l'ensemble de nos écoles de l'enseignement fondamental augmente donc de 15 périodes par rapport à 2020.

Pour rappel, les périodes sont attribuées, pour le primaire, en fonction du nombre d'élèves inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente. Pour l'enseignement maternel, le calcul se fait en fonction du nombre d'élèves inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Point 22. EEPsis – Fixation du capital-périodes au 01.09.2021 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 la fixation du capital-périodes de l'EEPSIS pour l'année scolaire 2021-2022.

On note une stabilité du nombre d'élèves à l'E.E.P.S.I.S avec 191 inscriptions en 2021 contre 193 en 2020, ce qui engendre une légère baisse du capital-périodes.

Pour rappel, les périodes sont attribuées, pour le primaire et le secondaire, en fonction du nombre d'élèves inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente.

Point 23. Académie de musique – Fixation et répartition des dotations-périodes – Année scolaire 2021-2022 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 la fixation de la dotation-périodes de l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2021-2022.

La situation reste inchangée suite à la circulaire ministérielle (8007) qui fige les dotations périodes sur base de ce qui avait été calculé l'année passée afin d'éviter de subir d'éventuelles pertes suite à la crise COVID19.

Les périodes sont donc fixées à 254 périodes/semaine.

Les périodes consacrées aux domaines de la Musique, des Arts de la Parole, de la Danse et du Théâtre n'ayant pas évolué, la dotation pour ces secteurs reste inchangée.

Point 24. Charge d'urbanisme – HUBO Soignies-DC Invent – Reconstruction d'un bâtiment à usage commercial – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet 2021 la charge d'urbanisme dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment à usage commercial.

Ce projet, consiste en la démolition du bâtiment commercial existant Hubo et la transformation du bâtiment commercial de l'ancien Roi du Matelas afin de l'intégrer dans la construction d'un nouveau bâtiment commercial pour Hubo.

Le projet prévoit donc la fusion de deux cellules existantes en une et le maintien d'une activité unique.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à **20.000€** TVAC et permettra d'intervenir sur l'aménagement de 2 bulles à verre enterrées, ainsi que sur la

création une connexion automobile entre son site et la parcelle voisine, occupée auparavant par Eldi, afin de permettre une mutualisation des parkings.

Points 25 à 32. Règlements complémentaires sur le roulage – Rue du Moulin/rue du Donjon/rue Chanoine Scarmure/Chemin Saint-Joseph/rue PJ Wincqz/chemin de l’Ile au Diable/rue Chanoine Scarmure/rue Billaumont – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 13 juillet plusieurs règlements complémentaires sur le roulage.

1. Etablissement d’un passage pour piétons à la rue du Moulin à Naast.
2. Etablissement d’un passage pour piétons à la rue du Donjon à Naast.
3. La régularisation du sens unique existant à la rue Chanoine Scarmure au niveau de la sortie de la Place du Jeu de Balles vers la rue Neuve.
4. La régularisation du sens unique existant au chemin St Joseph à Neufvilles.
5. La régularisation du sens interdit existant à la rue Pierre-Joseph Wincqz depuis la rue Clerbois à et vers la rue Billaumont à Soignies.
6. La régularisation du sens unique existant au chemin de l’île du diable (nouveau zoning) à Soignies et à l’instauration d’un SUL supplémentaire.
7. La régularisation d’un SUL à la rue Chanoine Scarmure à Soignies (ruelle longeant la Place du jeu de Balle).
8. La régularisation du sens unique existant à la rue Billaumont à Soignies et en y instaurant un SUL supplémentaire.

Point 33. Inondations 2021 – Mesures prises suite aux inondations – Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 13 juillet 2021 des diverses interventions des services techniques communaux suite aux intempéries survenues en juin 2021.

Depuis début juin, la Ville de Soignies, comme d’autres villes, n’a pas été épargnée par les fortes pluies.

L’importante quantité d’eau tombée sur de très courtes durées a mis une grande partie de l’égouttage de l’entité en pression, ce qui a entraîné un refoulement de l’eau par les avaloirs et un soulèvement des chambres de visite.

De nombreuses coulées boueuses émanant des champs ont aussi causé des difficultés pour nombreux citoyens.

Parmi les principaux points noirs constatés, voici diverses mesures réalisées et d'autres travaux en cours :

Carrefour des Cerisiers/Acacia SOIGNIES : soulèvement du revêtement de voirie par infiltration d'eau entre le tarmac et sa fondation. La chambre de visite descellée par l'eau a été remise à niveau, l'égouttage a été contrôlé, une réfection complète du revêtement hydrocarboné dans le carrefour a été réalisée.

Rue Reine de Hongrie (à partir du Ravel jusqu'à la rue Caulier) : Nettoyage de la voirie, nettoyage des filets d'eau, entretien des avaloirs et curage de l'égouttage.

La possibilité de créer un bassin de retenue récupérant les eaux des drains de champs qui se rejettent actuellement dans l'ancienne assiette du vicinal.

Rue Caulier (de la rue Reine de Hongrie à la rue du Masy): nettoyage des îlots de dévoiement de circulation + L'empierrement le long du parking du magasin RENOV'HOME et le long de la rue Caulier.

Ravel de Neufvilles : nettoyages du ravel.

Square Surin (Rue Caulier entre la rue du Masy et la rue de la Ramée) NEUFVILLES : Nettoyage du trottoir empierré qui fait le pourtour de l'îlot central.

Chemin de la Mastelle : nettoyage de la voirie, évacuation des terres, curage des fossés. La zone étant entourée de beaucoup de champs, ce sont les cultures en place et le timing des précipitations qui ont provoqué les coulées de boues.

Chemin du Martin Prés: curage des fossés.

Rue Fernand Vinet: nettoyage de la voirie, entretien des avaloirs, curage de l'égouttage. Réalisation d'une petite digue de retenue en bord de champ contenir, dans une certaine mesure, d'éventuelles coulées de boue.

Chemin de la Noire Agace: nettoyage de la voirie, curage des fossés, remplacement d'un égouttage et curage de l'égouttage.

Rue de Thoricourt: nettoyage de la voirie.

Chaussée de Brunehault carrefour rue Voisin : vérification et curage de l'égouttage, vérification et curage des égouts sous voirie, curage des fossés, nettoyage des aquadrains.

Rue de Biamont: nettoyage de voirie, nettoyage des avaloirs, vérification de l'égouttage et des traversées de voirie, réfection de l'empierrement dans les accotements.

Chemin de la Croix de Pierre : curage de fossés, curage de traversées d'égouttage.

Rue de l'Aire 114 HORRUES : empierrement en accotement + Passage de la caméra réalisé. Rapport de la société encore en attente.

Chemin du Valet Maquet HORRUES : curage des fossés, curage des traversées de voirie, curage des exutoires de fossés.

Chemin d'Hubeaumel (entre Musquette et le sentier ruelle Maréchal) : curage de fossés et curage des traversées de voirie.

Chemin du Fayt: nettoyage de voirie et évacuation des terres suite au débordement de la senne.

Rue du Masy : nettoyage de la voirie, écrêtage de la banquette de voirie, curage de fossé, empierrement d'accotement.

Chemin de la Platinerie : réparation provisoire de l'aqueduc de traversée de voirie du ruisseau, réfection provisoire de la zone de voirie effondrée. Un projet plus global d'intervention par le privé devra être étudié pour redimensionner le pertuis et réfectionner durablement la voirie.

Chemin de Horrutois : réparation de l'égout en urgence suite à l'effondrement d'égouttage qui est apparu au nord de l'entrée de la carrière du Clypot. Cet effondrement est dans l'accotement mais on constate également un affouillement dans le champ bordant cet égouttage.

+ Nettoyage de la voirie, nettoyage des avaloirs et curage de l'égouttage.

Chaussée d'Enghien: nettoyage de la voirie et dégagement de l'exutoire du fossé vers l'égouttage, réfection du fossé avec la mise en œuvre de remblais sur les différents impétrants qui sont apparents et réalisation d'un ouvrage d'art au droit du raccordement du fossé avec l'égouttage. Passage de la caméra réalisé. Rapport de la société en attente.

Route de la Pierre Bleue: écrêtage ponctuel du bord de voirie, dégagement des exutoires, curage des égouttages en traversées de voirie, nettoyage des coulées de boue en voirie.

Rue Grégoire Wincqz 91-93 : passage de la caméra réalisé. Rapport de la société en attente. Un curage a également été effectué par cette société (notre matériel ne permettant pas de curer une section aussi grande) afin d'éviter que le robot ne cale en cas de présence de briques dans le voûtement.

Chaussée Brunehault 48 : réparation d'un pertuis.

Chaussée de Mons : Passage caméra demandé, mais pas encore réalisé.

Chemin du Spodio : nettoyage de la voirie.

Chemin de Boussefont : nettoyage de la voirie.

Chemin du Long Bois : nettoyage de la voirie.

Rue de la Haute Folie : analyse en cours et passage caméra.

Rue de la Roche : Passage caméra.

En parallèle, d'autres mesures doivent être étudiées afin de limiter le risque de nouvelles inondations en cas de fortes pluies, notamment :

- **Ravel de Neufvilles** : étudier la possibilité de créer un bassin de retenue récupérant les eaux des drains de champs qui se rejettent actuellement dans l'ancienne assiette du vicinal
- **Rue de l'Aire 114** : désigner un bureau d'études pour réaliser une étude hydrographique du bassin versant et définir l'ouvrage à réaliser par rapport à une pluie de 100 ans.
- **Chaussée d'Enghien** : En fonction de l'inspection caméra, s'il n'y a pas de problème constaté, les citoyens seront invités à installer des clapets anti-retour sur leurs raccordements à l'égout afin d'éviter à l'avenir les refoulements.
- **Rue Grégoire Wincqz** : Vérifier l'état de la structure du voûtement de briques appartenant à la Ville. En fonction de l'inspection caméra, s'il n'y a pas de problème constaté, les citoyens seront invités à installer des clapets anti-retour sur leurs raccordements à l'égout afin d'éviter à l'avenir les refoulements.
- **Rue Fernand Vinet** : rédiger un courrier à l'agriculteur concerné afin de le sensibiliser à la problématique et trouver des solutions ensemble.
- **Rue du Masy** : Vérifier si les 3 parcelles qui apportent beaucoup d'eau se situent sur Jurbise ou Soignies et rédiger un courrier de sensibilisation aux agriculteurs concernés.
- **Rue de la Chapelette** : rédiger un courrier aux agriculteurs concernés afin de le sensibiliser à la problématique et trouver des solutions ensemble.
- **Chemin des Horrutois** : rédiger un courrier aux agriculteurs concernés afin de le sensibiliser à la problématique et trouver des solutions ensemble.
- **Carrefour rue de la Saisinne, Rue Gérard et Chemin des Théodosiens** : L'étude hydrologique prévue au PGRI en 2021 devrait nous permettre de mieux cerner la problématique et proposer des solutions fiables.

Aussi, il est à noter que :

- La cellule GISER (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement) du SPW a été sollicitée pour obtenir un appui technique.

- Dans le cadre des actions prévues dans le PGRI par la Ville de Soignies, une étude hydrologique du territoire de Neufvilles et Thieusies est prévue en 2021.
- La demande de reconnaissance comme calamité naturelle publique pour les événements du 4 juin 2021 ainsi que pour les événements du 17-18 et 19-20 juin 2021 a été envoyée au SPW.

Pour information, la Zone de Secours Hainaut Centre est intervenue suite aux trois événements climatiques :

- les 4 et 5 juin : 60 interventions essentiellement pour des caves inondées et des nettoyages de voiries,
- du 17 au 21 juin : 15 interventions essentiellement pour des caves inondées et des tronçonnages.

Enfin, suite aux fortes précipitations de ces dernières semaines, la Ville a été informée le 29 juin 2021 d'un effondrement karstique dans un champ situé à proximité de la Route de Montignies, 13 à Neufvilles, se présentant sous la forme d'un trou d'une profondeur de 6 mètres et de +/- 5 mètres de diamètre. De plus, un cours d'eau se vidait dans cet effondrement et les eaux disparaissaient dans la faille.

Actuellement, l'effondrement karstique a eu comme conséquence :

- l'effondrement quasi-total de la Route de Montignies à hauteur du numéro 13 ;
- la rupture de la canalisation de la SWDE au droit de l'effondrement ;
- la présence d'effondrements secondaires dans les champs à proximité (perte à prévoir dans les cultures concernées) ;
- des déviations (véhicules et bus) au niveau de la rue d'Hubermont et du chemin Saint-Nicolas ;
- la pollution de la nappe qui va être surveillée au niveau des captages de la SWDE.

Plusieurs réunions se sont donc enchaînées afin d'établir un plan d'action concerté entre les différents intervenants (Ville, SPW, SWDE, ORES, pompiers, protection civile, Bureau du Gouverneur provincial, Centre régional de Crise) et la Ville a lancé un marché public urgent le vendredi 2 juillet afin de désigner une

entreprise qui effectuerait les travaux de la première phase, à savoir établir un point de pompage avec fosse afin de mettre à sec la zone effondrée pour pouvoir effectuer les investigations. Ces travaux se sont déroulés en urgence les 7, 8 et 9 juillet.

Une demande de reconnaissance en tant que calamité naturelle publique d'un phénomène naturel exceptionnel auprès du SPW pour l'effondrement karstique survenu à proximité du numéro 13 de la Route de Montignies à Neufvilles est également en cours.

Point 34. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 13 juillet 2021 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

Le 15 juin 2021 : Réaction du Ministre-Président wallon Elio Di Rupo à notre dernière motion voté à l'unanimité par notre conseil communal le 27 avril 2021. Celui-ci nous remercie pour les remarques formulées et nous affirme suivre de près ce dossier de révision de plan de secteur demandé par Elia.

Le 17 juin 2021 : Réaction du Ministre Wallon Willy Borsus qui rappelle le lancement d'un nouveau marché pour étudier tous les aspects de ce dossier dont les différentes alternatives. L'analyse du besoin, tout comme les alternatives en termes de transport seront également examinées par un expert indépendant d'Elia. Le marché a commencé début mai.

Rencontre entre REVOLHT et Menelika Bekolo: l'experte mandatée par W. Borsus a bien reçu notre dossier et compris notre approche.

Fin juin: Une 2e réunion entre le GTT de REVOLHT et les ingénieurs d'Elia devait avoir lieu, mais elle est reportée à la rentrée suite au retard dans l'analyse de l'alternative réalisée par l'UMons. Cette alternative REVOLHT a été validée techniquement mais plus coûteuse.

La conclusion insiste donc sur le fait que ce sera principalement un choix politique et non technique. Une conférence de presse spécifique sera organisée à la rentrée également.

Le 14 juillet : Présentation méthodologique de l'Evaluation des besoins en électricité à l'horizon 2040 - étude réalisée par l'UMons.

Point 35. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 36. Communications